



Valise de secours « Atelier Mécanique et Maintenance »

■ Gamme **Métiers**



4/6 personnes

FARMOR est enregistré auprès de l'EUDAMED
en tant qu'**assembleur** sous le numéro
FR-PR-000017815

Adresse :

ZA des Pierrelets
38 Avenue des Pierrelets
45380 CHAINGY

ATM 2135 PP

ATTESTATION

FARMOR déclare que l'assemblage de la Valise de secours Atelier Mécanique et Maintenance, référence ATM 2135 PP dont la composition est détaillée ci-dessous :

CONTENU

1 couverture de survie	CLASSE I
1 écharpe triangulaire	CLASSE I
5 pansements adhésifs 20 mm x 72 mm	CLASSE I
4 pansements adhésifs 53 mm x 70 mm	CLASSE I
2 pansements adhésifs 10 cm x 6cm	CLASSE I
1 pansement adhésif à découper 1 m x 6cm	CLASSE I
1 pansement compressif stérile	CLASSE I (S)
1 pansement brûlure 43 mm x 68 mm	CLASSE I
1 pansement brûlure 67 mm x 110 mm	CLASSE I
5 compresses stériles individuelles 20 cm x 20 cm	CLASSE I (S)
1 bande extensible 3 m x 5 cm	CLASSE I
1 bande extensible 3 m x 7 cm	CLASSE I
1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm	CLASSE I
1 paire de ciseaux Lister 15 cm	/
1 pince à échardes avec loupe	CLASSE I
1 paire de gants jetables	CLASSE I
1 pulvérisateur de 50 ml de solution nettoyante à la chlorhexidine	/
3 dosettes de sérum physiologique stérile	CLASSE IIa
3 œillères operculées	/
1 sac plastique	/
1 livret premiers soins en 10 langues	/

Remplit toutes les exigences de l'article 12 de la directive sur les dispositifs médicaux 2017/745 et de l'article R5211-67 du code de la santé publique.

Nous certifions :

- Avoir vérifié la compatibilité réciproque des dispositifs conformément aux instructions des fabricants et les avoir assemblés en suivant leurs instructions ;
- Avoir effectué l'emballage du système ou du nécessaire et fourni aux utilisateurs des informations reprenant les instructions pertinentes des fabricants ;
- Avoir réalisé l'ensemble de ces opérations selon des méthodes appropriées.

Fait à Chaingy, le 24/03/2025

Cette déclaration est tenue à la disposition du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pendant une période de 5 ans.